

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JANVIER 2019

24 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 22 janvier à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, Mme SAINT MARD, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, Mme MOREAU, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BREISTROFF, M. PAULINE, Mme BÂCHEL, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, M. BLANCMUNIER, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. IGEL (procuration à Mme JACOB-VARLET), Mme CASCIOLA (procuration à M. HORY), M. HOUILLON (Procuration à M. LISSMANN), Mme WILLEMIN, M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Adjointe au Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. SCHWICKERT, Mme WASILEWSKI, M. DEROM.

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2019

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

M. HORY : Permettez-moi de vous souhaiter une bonne année. Avant de commencer notre premier conseil de l'année, je voudrais vous apporter quelques informations qui sont d'importance et qui ont mis MARLY en lumière. Le gouvernement a mis en place un grand débat national auquel nous participerons. Depuis le 15 janvier, il existe en mairie un cahier de doléances que chaque citoyen peut remplir. Nous avons mis en place l'organisation, sous la houlette d'Angèle BÄCHEL qui s'occupera de ce dossier. Nous organisons quatre réunions basées sur les quatre grands thèmes prévus par le gouvernement, une cinquième réunion avec une synthèse des débats et peut-être d'autres points qui n'auraient pas été pris en compte lors des quatre premières réunions. La première réunion se déroulera le lundi 28 janvier sur le thème de la Démocratie et la Citoyenneté. Les autres dates sont les 5 février, 11 février, 18 février, 4 mars. Je vous invite à consulter le site de la ville ou à lire la presse. Autre nouvelle, Philippe IGEL, absent aujourd'hui, aurait voulu vous l'annoncer, je vais avoir ce plaisir, nous avons reçu très récemment un nouveau label qui est le Label « Ville active et sportive ». Nous avons un premier laurier, ce sera avec plaisir que nous le fêterons avec l'ensemble des acteurs sportifs de la ville, le 7 février au NEC lors de la cérémonie Les Lauriers du Sport de la ville de MARLY. Le 8 février, l'Adjoint aux affaires sportives se rendra à ANGERS afin de recevoir ce prix attribué par Madame le Ministre des Sports. L'année 2018 a bien fini, nous avons reçu le Label Ville prudente et l'année 2019 commence bien avec le Label Ville active et sportive. Une dernière information : une manifestation a eu lieu cet après-midi avec les collèges Mermoz et La Louvière, les écoles primaires, notamment l'école Jules Ferry. Il s'agissait de formaliser nos bonnes relations avec l'Allemagne. Aujourd'hui est le bon jour, puisque je vous rappelle que le 22 janvier 1963 a été signé le Traité de l'Elysée. Aujourd'hui était signé le Traité d'Aix la Chapelle qui renforce les liens entre nos deux pays. J'ai eu le bonheur avec Georges RIVET, le président du Comité de Jumelage, et d'autres intervenants, de signer la Charte des Maires et Elus de France pour la citoyenneté européenne. C'est important car cela s'est fait avec le personnel enseignant et surtout beaucoup d'enfants et nos amis allemands. Ce qui me permet de vous dire que vous serez tous concernés, pas seulement pour voter à l'occasion des élections européennes, le dimanche 26 mai, mais également pour tenir les bureaux de vote. N'oubliez pas de noter cette date avec attention, c'est un moment important de notre vie de citoyen et d'élu engagé. Pour notre ville, l'année 2019 commence bien.

Mme Lucie GUENIER-DELAFON est désignée Secrétaire de séance.

M. HORY : Je vous invite à adopter le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques ?

M. NOWICKI : Oui Monsieur le Maire. C'est une remarque pas seulement concernant le compte-rendu, si vous permettez c'est concernant le grand débat. Alors une remarque technique. Vous avez le choix d'animer ce débat ou de le faire animer dans la salle des mariages. Pour ma part, je trouve cette salle petite par rapport à ce qu'on voit dans la presse, des salles qui sont souvent combles pour ce genre de débat. Dans la presse, une commune de 3000 habitants avait 150 à 200 personnes dans une salle. Est-ce que la salle des mariages est appropriée pour ce style de débat, sachant qu'on a d'autres salles à MARLY, ça va du cinéma au NEC.

M. HORY : Nous verrons avec l'engouement de la participation à ces réunions. Effectivement, c'est une question que nous nous sommes posés. Vous avez bien remarqué dans mon annonce liminaire que je n'ai pas parlé de salle. J'aurais pu le faire. La première se déroulera donc dans la salle des commissions, nous verrons en fonction du nombre de personnes. Nous envisagerons au fur et à mesure le lieu des débats et nous informerons les Marliens. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition sur le procès-verbal du dernier conseil, pas d'abstention, il est donc adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES FINANCIERES

1.1 - Vote par anticipation de crédits d'investissement 2019

Rapporteur : M. LISSMANN

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2018 s'élevaient à 2 663 337,24 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 665 834 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2019.

Considérant que le budget ne sera pas adopté avant le mois de mars 2019 et qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2019 pour un montant total de 38 637,37 € pour les opérations suivantes :

Réhabilitation deux courts de tennis en terre battue : 5 000 €

Acquisition PVE électronique : 3 637 €

Fourniture de candélabres et de luminaires rue du Haut du four : 30 000 €

DEBATS :

M. NOWICKI : Concernant ce point-là, il est difficile de s'opposer pour ces investissements. Par contre, d'un point de vue budgétaire, il est aussi difficile de voter pour. Certes, le budget n'est pas encore voté pour cette année, par contre, ça aurait été nécessaire d'avoir des informations complémentaires concernant ces investissements, concernant l'orientation budgétaire, concernant l'état des finances et notamment le minimum aurait été de convoquer une réunion, une commission finances, pour en discuter. Donc, comme je vous le dis, nous ne sommes pas contre ces investissements, mais il est très difficile de vous donner un aval sur les finances pour cet investissement-là.

M. HORY : Nous nous en remettons de ne pas avoir votre aval. Toutes les collectivités locales pratiquent de la même manière. Avant le vote du budget, pour permettre le fonctionnement de l'institution, il y a des avances sur investissement et sur fonctionnement. J'imagine que vous ferez peut-être la même chose pour les autres points pour les avances sur fonctionnement, notamment les subventions aux différentes associations. Vous avez le droit d'ailleurs de le faire. En même temps, c'est la première fois que vous le faites pour ce mandat. Vous avez le droit d'évoluer. Je remarque que vous évoluez de manière étonnante. Admettons. On a le droit de s'opposer pour s'opposer. C'est votre droit.

M. NOWICKI : Effectivement, comme vous le dites, toutes les collectivités locales et autres font des votes par anticipation, mais aussi toutes les collectivités locales ont une commission finances qui se réunit régulièrement. C'est pour cela que nous en réclamons une depuis que vous êtes Maire à MARLY, nous réclamons une commission finances tout simplement. Et comme vous dites que nous allons nous opposer, nous ne nous opposons pas au point-là. J'ai dit il est difficile de le voter pour des raisons strictement financières et de transparence.

M. HORY : Les années précédentes, vous les votiez ? C'était comment ? Cela changeait quoi au fait ?

M. NOWICKI : Vous voulez qu'on revienne en arrière ? On peut revenir sur différents sujets en arrière, cela ne me dérange pas.

M. HORY : Pourquoi ce changement de pied ? Vous trouverez une explication pour la prochaine fois. Aujourd'hui vous avez évolué.

M. NOWICKI : Par contre, vous n'avez pas changé au niveau de la commission finances.

M. HORY : C'est vrai, quand il y a des choses importantes, nous avons eu commission finances.

M. NOWICKI : C'est quand même important. C'est des points importants. Les finances de la commune sont des choses très importantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions (Mme EVRARD, MM NOWICKI, SURGA, BLANCMUNIER, FLONER) **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2019 des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2313	412	118	Tennis	5 000,00
2188	112	190	Police	3 637,37
2315	822	214	Enfouissement réseaux rue du haut du four	30 000,00
			TOTAL	38 637,37

1.2 - Avance sur subvention au centre socioculturel La Louvière 2019
Rapporteur : M. PAULINE

Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, le centre socioculturel La Louvière sollicite une avance sur subvention d'un montant de 40 000 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

DEBATS :

M. NOWICKI : Je vais vous donner une explication, qui n'est pas la même. Ici il ne s'agit pas d'un investissement mais d'un fonctionnement. Un fonctionnement qui se renouvelle chaque année. Et nous connaissons le fonctionnement du centre La Louvière. Donc là, le vote sera différent.

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte sur la subvention 2019 d'un montant de 40 000 € pour le fonctionnement du centre socioculturel La Louvière.

1.3 - Avance sur subvention d'équilibre au CCAS
Rapporteur : Mme JACOB-VARLET

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement du CCAS en début d'exercice et notamment aux besoins en salaires, le Maire expose qu'il est nécessaire d'accorder au CCAS une avance sur la subvention d'équilibre qui lui sera versée pour l'exercice 2019. Une provision correspondant aux dépenses du 1^{er} trimestre de l'année, c'est-à-dire 3/12 de la subvention accordée l'année passée, est nécessaire, soit 61 962 €.

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte sur la subvention 2019 d'un montant de 61 962 € pour le CCAS.

1.4 - AFFAIRES FINANCIERES
Avance sur subvention à MARLY MANAGEMENT EVENTS 2019
Rapporteur : M. PAULINE

Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E.) sollicite une avance sur subvention de 20.000,00 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

M. HORY : Pour précision, cette avance existe depuis plusieurs années. Cette année est particulière parce qu'il y aura un partenariat un peu plus renforcé avec la commune. Il y aura un événement à fêter avec Marly Jazz. Nous reviendrons sur ce sujet lors du vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte de subvention pour l'année 2019 d'un montant de 20.000,00 € pour l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E).

2 - AFFAIRES SPORTIVES

2.1 - Avance sur subvention à l'association Les Archers de Marly – Pournoy la Chétive 2019

Rapporteur : Mme JACOB-VARLET

Afin que la subvention annuelle dédiée à l'association sportive « Les Archers de Marly – Pournoy La Chétive » soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 2 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2019, le solde sera octroyé à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2019 d'un montant de 2 000 € à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

2.2 - Avance sur subvention au Sporting Club de Football de Marly 2019

Rapporteur : Mme JACOB-VARLET

Afin que la subvention annuelle dédiée à l'association sportive « Sporting Club de Marly » soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 7 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2019, le solde sera octroyé au Sporting Club.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2019 d'un montant de 7 000 € au Sporting Club de football de Marly.

3 - AFFAIRES DE PERSONNEL

Créations de postes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

FILIERES	POSTE(S) A SUPPRIMER		POSTE(S) A CREER		Date d'effet
	Nb	Grades	Nb	Grades	
ADMINISTRATIVE	1	Attaché	1	Attaché principal	01/01/2019
	1	Rédacteur	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/01/2019
	2	Adjoint administratif territorial	2	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/01/2019
MEDICO-SOCIAL	3	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	3	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	01/01/2019
TECHNIQUE	7	Adjoint technique territorial	7	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	01/01/2019

DEBATS :

M. SURGA : C'est intéressant de savoir bien entendu qu'il y a de l'avancement pour un certain nombre de personnes. Ce qui serait intéressant aussi de savoir si ça n'est pas confidentiel, c'est de savoir qui bénéficie de cet avancement puis c'est l'occasion de les féliciter pour cette avancement et notamment leur ancienneté. Oui, il est bon que le conseil puisse connaître aussi les personnes si c'était possible et si ce n'est pas confidentiel.

M. HORY : Ce sont des propositions de la ville de Marly, ensuite c'est à la CAP du centre de gestion de Moselle qui valide ou pas, en fonction des listes départementales. Ce n'est pas parce que nous proposons ces personnes qu'elles seront nommées. Nous vérifions les critères d'avancement à l'ancienneté.

M. NOWICKI : Oui, une question technique. Qu'est-ce qui pourrait faire que ces promotions ne soient pas validées ?

Mme GUENIER DELAFON : Que les critères d'ancienneté aient été mal calculés. Il existe aussi des quotas, puisque les agents sont en concurrence avec l'ensemble des agents de la filière et du grade du Département. Il y a un système de quotas avec un calcul complexe qui fait que certains agents peuvent être déboutés.

M. NOWICKI : Cela arrive souvent ?

Mme GUENIER DELAFON : Oui, c'est déjà arrivé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

4 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES - METZ METROPOLE - Approbation des statuts

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que par décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017, la Métropole, dénommée Metz Métropole, a été créée par transformation de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole, à date d'effet au 1^{er} janvier 2018. Par délibération en date du 17 décembre 2018, les membres du conseil métropolitain ont approuvé les statuts de Metz Métropole, ayant pour objet de mieux appréhender le fonctionnement de l'institution, et en particulier les compétences de Metz Métropole. L'adoption de ces statuts par Metz Métropole est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres.

Les statuts ont été présentés aux membres du conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018 approuvant les statuts de Metz Métropole,

CONSIDERANT que l'adoption par Metz Métropole de ses statuts est subordonnée à l'accord du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les statuts de Metz Métropole.

5 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

22-2018	Travaux de réhabilitation CSC « La Louvière » - Sujétions techniques imprévues – remise en état suite à un sinistre : avenants sur marchés n° 201802, 201804, 201805, 201806, 201807 et 201809	21/12/2018	MP
23-2018	Régie périscolaire : modification du fonctionnement de la régie	21/12/2018	MP
24-2018	Tarifs pour la bibliothèque	21/12/2018	FI
25-2018	Tarifs des concessions	21/12/2018	FI
26-2018	Tarifs des salles de sport au COSEC ou au stade A. Citroën	21/12/2018	FI
27-2018	Tarifs des installations sportives au stade Delaitre	21/12/2018	FI
28-2018	Tarifs pour les droits de place	21/12/2018	FI
29-2018	Tarifs salle de spectacle Château Henrion	21/12/2018	FI

M. HORY : Je précise qu'il n'y a pas d'augmentation pour les Marliens, juste pour les personnes et associations extérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY